

**Bases de données du rapport  
INSEE (avec la participation de l'IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR**

**« Structuration de l'espace rural :  
une approche par les bassins de vie »**

**La lecture de ce document est vivement conseillée avant toute utilisation des bases de données**

Dans son volet consacré aux orientations de la politique rurale, le CIADT<sup>1</sup> du 13 décembre 2002 a passé à l'INSEE la commande suivante :

*« Le CIADT décide de confier à l'INSEE l'animation d'un groupe de travail composé de l'INRA, du SCEES, de l'IFEN et de la DATAR. Pour mieux qualifier l'espace à dominante rurale, ce groupe aura deux missions essentielles. D'une part, mieux caractériser les pôles qui animent l'espace à dominante rurale, d'autre part identifier des indicateurs en tenant compte du travail en cours sur les indicateurs de suivi du SSCENR, qui rendent compte des dynamiques à l'œuvre (population, emploi, tourisme...) et de l'influence de ces pôles sur l'ensemble de l'espace rural ».*

Un groupe de travail s'est donc attaché au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 à remplir ces deux missions en s'appuyant sur des travaux antérieurs et en construisant des « outils » nouveaux (notamment le découpage de la France en « Bassins de vie ») qui lui semblent faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Un rapport « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie » a été remis en juillet 2003 à la DATAR. Il est consultable sur le présent site.

Les données mises à disposition sont issues de plusieurs sources :

- Insee, Recensement de la population 1999 (exploitation principale ou complémentaire)
- Insee, Recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990
- Scees-Insee, Inventaire communal 1998
- Scees, Recensement agricole 1988 et 2000
- IFEN, Corinne Land Cover 1996
- INRA (calcul de distances pour mesurer l'accessibilité)
- Drees, ADELI 2002 (données sur les professions médicales)
- Education nationale-DEP, rentrée 2002-2003

## Contenu

FICHIERS	Nombre d'enregistrements	Nombre de variables
RURALDC	36 565	4
RURALBV	1 916	3
RURALBSI	2 812	3
RURALBV1	1 745	126

« **BV** » correspond à l'ensemble des **bassins de vie (soit 1 916)** tels qu'ils ont été définis dans le rapport à la DATAR.

« **BSI** » correspond à l'ensemble des **bassins de services intermédiaires (soit 2 812)** tels qu'ils ont été définis dans le rapport à la DATAR.

« **BV1** » correspond aux **bassins de vie des bourgs et petites villes (soit 1 745)** qui forment le référentiel rural restreint tel qu'il a été défini dans le rapport à la DATAR. Les 171 autres bassins sont les « bassins de vie » des grandes agglomérations (c'est à dire des unités urbaines de 30 000 habitants ou plus).

<sup>1</sup> Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire

➤ <b>RURALDC</b>	<i>Composition communale (géographie de 1999) des 1 916 bassins de vie (BV), des 2 812 bassins de services intermédiaires (BSI)</i>
------------------	---

<b>Variables</b>	<b>Intitulé</b>
<b>DC</b>	Code commune
<b>BSI</b>	Identifiant du BSI (code commune la plus peuplée du pôle de SI)
<b>BV</b>	Identifiant du BV (code commune la plus peuplée du pôle de BV)
<b>REFERENTIEL</b>	Référentiel 0 → Appartient à une unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus 1 → Appartient à un bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville 2 → Appartient à la couronne d'un bassin de vie d'une grande agglomération (UU99 de 30 000 habitants ou plus)



➤ <b>RURALBV</b>	<i>Libellé des 1 916 bassins de vie (BV)</i>
------------------	--

<b>Variables</b>	<b>Intitulé</b>
<b>BV</b>	Identifiant du BV (code commune la plus peuplée du pôle de BV)
<b>LIBGEO</b>	Libellé du BV (libellé de l'unité urbaine 99 pôle ou de la commune pôle)
<b>REFERENTIEL</b>	Référentiel 1 → Bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville 2 → Bassin de vie d'une grande agglomération



➤ <b>RURALBSI</b>	<i>Libellé des 2 812 bassins de services intermédiaires (BSI)</i>
-------------------	---

<b>Variables</b>	<b>Intitulé</b>
<b>BSI</b>	Identifiant du BSI (code commune la plus peuplée du pôle de SI)
<b>LIBGEO</b>	Libellé du BSI (libellé de l'unité urbaine 99 pôle ou de la commune pôle)
<b>REFERENTIEL</b>	Référentiel du bassin de vie auquel appartient le BSI 1 → Bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville 2 → Bassin de vie d'une grande agglomération

➤ **RURALBV1** Données sur les 1 745 bassins de vie des bourgs ou petites villes

Variables	Intitulé
<b>BV</b>	Identifiant du BV (code commune la plus peuplée du pôle de BV)
<b>ZAUER99</b>	Catégorie d'appartenance au Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural 1999 (ZAUER) du pôle du BV
	1. POURB → Pôle urbain 2. MONOPU → Couronne d'un pôle urbain 3. MULTPU → Commune multipolarisée 4. POEMP → Pôle d'emploi de l'espace rural 5. CPOEMP → Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural 6. RURAL → Autres communes de l'espace à dominante rurale
<b>LIBGEO</b>	Libellé du BV (libellé de l'unité urbaine 99 pôle ou de la commune pôle)
<b>PSDC99</b>	Population 1999 du bassin de vie
<b>PSDC90</b>	Population 1990 du bassin de vie
<b>PSDC82</b>	Population 1982 du bassin de vie
<b>PSDC75</b>	Population 1975 du bassin de vie
<b>PSDC68</b>	Population 1968 du bassin de vie
<b>PSDC62</b>	Population 1962 du bassin de vie
<b>SMIG99</b>	Solde migratoire entre 1990 et 1999
<b>SMIG90</b>	Solde migratoire entre 1982 et 1990
<b>SMIG82</b>	Solde migratoire entre 1975 et 1982
<b>SMIG75</b>	Solde migratoire entre 1968 et 1975
<b>SMIG68</b>	Solde migratoire entre 1962 et 1968
<b>SUPERF</b>	Superficie en km <sup>2</sup>
<b>P99_20</b>	Population 1999 de moins de 20 ans
<b>P99_2060</b>	Population 1999 de 20 ans à moins de 60 ans
<b>P99_60</b>	Population 1999 de 60 ans ou plus
<b>LOGE99</b>	Nombre de logements en 1999
<b>RESP99</b>	Nombre de résidences principales en 1999
<b>VACA99</b>	Nombre de logements vacants en 1999
<b>SECOC99</b>	Nombre de résidences secondaires en 1999
<b>ACTIFLR</b>	Actifs occupés en 1999 au lieu de résidence
<b>EMPLOIS</b>	Nombre d'emplois en 1999
<b>REG</b>	Région d'appartenance de la commune la plus peuplée du pôle de BV
<b>N_CONC</b>	Niveau d'équipements concurrentiels
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_NCONC</b>	Niveau d'équipements non concurrentiels
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_SANTP</b>	Niveau d'équipements des soins de premiers recours
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_SANTS</b>	Niveau d'équipements de santé supérieurs
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_SANT</b>	Niveau d'équipements de santé
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_EDUC</b>	Niveau d'équipements d'éducation
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>TXEMPLOI</b>	Taux d'emploi (=EMPLOIS/ACTIFLR)
<b>TXSC0718</b>	Indicateur d'attraction des scolaires de 7-18 ans (=S0718LE/S0718LR)
<b>N_CONCA</b>	Niveau d'équipements concurrentiels attendu
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_NCONCA</b>	Niveau d'équipements non concurrentiels attendu
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>N_SANTPA</b>	Niveau d'équipements des soins de premier recours attendu
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>D_CONC</b>	Différentiel du niveau d'équipements concurrentiels
	Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores

<b>D_NCONC</b>	Différentiel du niveau d'équipements non concurrentiels Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>D_SANTP</b>	Différentiel du niveau d'équipements des soins de 1 <sup>er</sup> recours Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SC_CONC</b>	Score des équipements concurrentiels Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SC_NCONC</b>	Score des équipements non concurrentiels Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SC_SANT</b>	Score des équipements de santé Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SC_EDUC</b>	Score des équipements d'éducation Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SC_EMPL</b>	Score d'offre d'emplois Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>SCORE20</b>	Score global sur 20 Cf. Annexe 1 sur la méthode de détermination des scores
<b>TVAR9099</b>	Taux de variation annuel entre 1990 et 1999
<b>TVAR8290</b>	Taux de variation annuel entre 1982 et 1990
<b>TVAR7582</b>	Taux de variation annuel entre 1975 et 1982
<b>TVAR6275</b>	Taux de variation annuel entre 1962 et 1975
<b>TVSN9099</b>	Taux de variation annuel dû au solde naturel entre 90 et 99
<b>TVSM9099</b>	Taux de variation annuel dû au solde migratoire entre 90 et 99
<b>NB_COM</b>	Nombre de communes 1999 du BV
<b>DEP</b>	Département d'appartenance de la commune la plus peuplée du pôle de BV
<b>PRDEMO</b>	Profil démographique sur 4 périodes intercensitaires Cf. Annexe 2 sur la détermination des profils démographiques
<b>TYPOPD</b>	Typologie de profils démographiques sur 4 périodes intercensitaires Cf. Annexe 2 sur la détermination des profils démographiques
<b>TYPOSNSM</b>	Typologie : contribution du solde naturel et du solde migratoire à l'évolution démographique 90-99 1. Accroissement par excédent naturel et migratoire 2. Accroissement par excédent naturel 3. Accroissement par excédent migratoire 4. Déclin par déficit naturel et migratoire 5. Déclin par déficit naturel 6. Déclin par déficit migratoire
<b>COLLEGE</b>	Nombre de collèges (rentrée 2002)
<b>LYC_GEN</b>	Nombre de lycées d'enseignement général et technologique (Rentrée 2002)
<b>LYC_PRO</b>	Nombre de lycées d'enseignement professionnel (Rentrée 2002)
<b>S0718LR</b>	Scolaires 07-18 ans au lieu de résidence
<b>S0711LR</b>	Scolaires 07-11 ans au lieu de résidence
<b>S1215LR</b>	Scolaires 12-15 ans au lieu de résidence
<b>S1618LR</b>	Scolaires 16-18 ans au lieu de résidence
<b>S0718LE</b>	Scolaires 07-18 ans au lieu d'étude
<b>S0711LE</b>	Scolaires 07-11 ans au lieu d'étude
<b>S1215LE</b>	Scolaires 12-15 ans au lieu d'étude
<b>S1618LE</b>	Scolaires 16-18 ans au lieu d'étude
<b>NG</b>	Nombre d'omnipraticiens libéraux exerçant
<b>NI</b>	Nombre d'infirmiers libéraux exerçant
<b>ND</b>	Nombre de dentistes libéraux exerçant
<b>NP</b>	Nombre de pharmaciens libéraux exerçant
<b>DG</b>	Densité médicale d'omnipraticiens libéraux exerçant pour 100 000 habitants
<b>DI</b>	Densité médicale d'infirmiers libéraux exerçant pour 100 000 habitants
<b>DD</b>	Densité médicale de dentistes libéraux exerçant pour 100 000 habitants
<b>DP</b>	Densité médicale de pharmaciens libéraux exerçant pour 100 000 habitants
<b>AE_CON</b>	Temps d'accès moyen aux équipements concurrentiels en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AE_NCON</b>	Temps d'accès moyen aux équipements non concurrentiels en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AE_NCONP</b>	Temps d'accès moyen aux équipements non concurrentiels de proximité en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité

<b>AE_SANT</b>	Temps d'accès moyen aux équipements de santé en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AE_SANTP</b>	Temps d'accès moyen aux équipements de santé de proximité en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AE_EDUC</b>	Temps d'accès moyen aux équipements d'éducation en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AF_SCOL</b>	Durée moyenne des déplacements domicile-étude des scolaires de 7-18 ans Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AF_SCOLP</b>	Durée moyenne des déplacements domicile-étude des scolaires de 7-15 ans Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>AF_EMPL</b>	Durée moyenne des déplacements domicile-travail des actifs ayant un emploi Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>ACCESSI</b>	Accessibilité générale du BV Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>TT_REG</b>	Temps d'accès moyen au chef-lieu de région en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>TT_DEP</b>	Temps d'accès moyen au chef-lieu de département en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>TT_PU99</b>	Temps d'accès moyen au pôle urbain éponyme pour les dc d'une AU ou sinon le plus proche en minutes Cf. Annexe 3 sur l'accessibilité
<b>TYPOIFEN</b>	Typologie : taux d'artificialisation du BV Cf. Annexe 5 sur le taux d'artificialisation 1 → Très artificialisé (1 <sup>er</sup> quartile) 2 → Plutôt artificialisé (2 <sup>ème</sup> quartile) 3 → Peu artificialisé (3 <sup>ème</sup> quartile) 4 → Très peu artificialisé (4 <sup>ème</sup> quartile)
<b>EXP1</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Grandes cultures</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP2</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Horticulture, Maraîchage</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP3</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Cultures permanentes</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP4</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Herbivores</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP5</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Granivores</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP678</b>	Nombre d'exploitations dont l'orientation est « <i>Autres</i> » / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP</b>	Nombre d'exploitations / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>SAUEXP</b>	Surface agricole utilisée des exploitations en hectares / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXPPROF</b>	Nombre d'exploitations professionnelles / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXPIND</b>	Nombre d'exploitations individuelles / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEF00</b>	Nombre de chefs d'exploitations ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant de moins de 40 ans / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEF40</b>	Nombre de chefs d'exploitations ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant de 40 à 49 ans / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEF50</b>	Nombre de chefs d'exploitations ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant de 50 à 59 ans / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEF60</b>	Nombre de chefs d'exploitations ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant de 60 ans et plus / SCEES RA 2000 Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEFPT</b>	Nombre de chefs d'exploitations (ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant) actif à temps plein sur l'exploitation / SCEES RA 2000

	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEFPA</b>	Nombre de chefs d'exploitations (ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant) pluriactif / SCEES RA 2000
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>CHEFRT</b>	Nombre de chefs d'exploitations (ou 1 <sup>er</sup> co-exploitant) percevant une retraite / SCEES RA 2000
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>SAU_</b>	Surface agricole utilisée en hectares / SCEES RA 2000
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>UTA</b>	Nombre d'unités de travail annuel sur l'exploitation / SCEES RA 2000
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>EXP88</b>	Nombre d'exploitations en 1988 / SCEES RA 1988
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>SAUEXP88</b>	Surface agricole utilisée en ares des exploitations en 88 / SCEES RA 1988
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>UTA88</b>	Nombre d'UTA sur l'exploitation - SCEES RA 1988
	Cf. Annexe 6 sur les compléments des données de l'agriculture
<b>ORIEAGRI</b>	Typologie : orientation agricole du BV
	Cf. Annexe 7 sur l'orientation agricole 000 → Sans objet <b>Bassins mono-orientés</b> 110 → Grandes cultures 130 → Cultures permanentes (vignes, vergers) 140 → Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés) <b>Bassins bi-orientés</b> 213 → Grandes cultures et cultures permanentes 214 → Grandes cultures et herbivores 234 → Cultures permanentes et herbivores <b>Bassins spécifiques</b> 320 → Horticulture, maraîchage 350 → Granivores (porcins, lapins, volailles)
<b>SECTR</b>	Nombre d'emplois de l'économie résidentielle au lieu de travail ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> )
	Nombre d'emplois locaux de l'économie résidentielle (RP 1999). Les regroupements ont été effectués en utilisant principalement la NES 36 mais en recourant parfois à la NES 114. <i>Secteurs de l'économie résidentielle : Commerce et réparation automobile (J1) ; Commerce de détail, réparations (J3) ; Bâtiment (H01) ; Transports ferroviaires (K01) ; Transports routiers de voyageurs (K02) ; Agences de voyages (K08) ; Activités financières (EL) ; Activités immobilières (EM) ; Services aux particuliers (EP) ; Education, santé, action sociale (EQ) ; et, Administration (ER).</i>
<b>SECTAA</b>	Nombre d'emplois de la sphère agri-alimentaire au lieu de travail ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> )
	Nombre d'emplois locaux de la sphère agri-alimentaire (RP 1999). <i>Secteurs de la sphère agri-alimentaire : Agriculture, sylviculture et pêche (EA) ; Industries agricoles et alimentaires (EB).</i>
<b>SECTII</b>	Nombre d'emplois de l'industrie au sens large au lieu de travail ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> )
	Nombre d'emplois locaux de l'industrie au sens large (RP 1999). Les regroupements ont été effectués en utilisant principalement la NES 36 mais en recourant parfois à la NES 114. <i>Secteurs de l'industrie au sens large : tous les autres secteurs, c'est-à-dire Industrie de biens de consommation (EC) ; Industrie automobile (ED) ; Industries de biens d'équipement (EE) ; Industrie des biens intermédiaires (EF) ; Energie (EG) ; Commerce de gros et intermédiaires (J2) ; Travaux publics (H02) ; Autres transports (Transport routier de marchandise, K03 ; Transports par eau, K04 ; Transports aériens, K05 ; Transport spatial, K06) ; Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures (K07) ; Organisation du transport de fret (K09) ; et, Services aux entreprises (EN).</i>
<b>IAA</b>	Nombre d'emplois des industries agro-alimentaires au lieu de travail ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> )
	Nombre d'emplois locaux des industries agro-alimentaires (RP 1999) <i>Secteurs de la sphère agro-alimentaire : Industries agricoles et alimentaires (EB).</i>
<b>TOT_EMPL</b>	Nombre d'emplois (sectr+sectaa+sectii). ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> ) Pour mesurer l'emploi d'un bassin de vie, il est préférable d'utiliser la variable <i>EMPLOIS</i> qui elle, est issue de l'exploitation principale
<b>ORIECO2</b>	Orientation économique typologie 2

	Cf. Annexe 8 sur l'orientation économique R T → bassins fortement résidentiels et touristiques R+I → bassins fortement résidentiels et industriels R+A → bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires R → bassins fortement résidentiels et sans dominance industrielle ou agri-alimentaire Aag → bassins agri-alimentaires à tendance agricole Aal → bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire Ils → bassins très industriels monospécialisés Iln → bassins très industriels non monospécialisés lsp → bassins plutôt industriels et monospécialisés Ins → bassins plutôt industriels et non monospécialisés Div → bassins "diversifiés"
<b>EMPL_IND</b>	Emplois industriels (au sens strict) à partir de la NES 36 hors IAA ( <b>sondage au quart, cf. note* en bas de tableau</b> )
<b>PID</b>	Poids de l'emploi du secteur industriel (NES 36) le plus important parmi les emplois industriels ; à multiplier par 100 pour obtenir un %
<b>B1</b>	Territoires artificialisés en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover
<b>B2A</b>	Grandes cultures en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover
<b>B2B</b>	Agriculture hétérogène et prairies en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover
<b>B3A</b>	Forêts en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover
<b>B3B</b>	Milieus semi-naturels en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover
<b>B4</b>	Zones humides et surfaces en eau non maritimes en km <sup>2</sup> Cf. Annexe 4 sur la nomenclature de Corine Land Cover

\* Pour les variables issues de l'exploitation complémentaire du recensement (sondage au quart), on peut considérer, en première approximation que la donnée (X dans le tableau) a 95 % de chances sur 100 d'appartenir à l'intervalle :  $X-4*\sqrt{X}$  ,  $X+4*\sqrt{X}$  .

Certains petits nombres peuvent donc être entachés d'une erreur relative importante. Néanmoins, ils ont été maintenus dans les tableaux. Ainsi la cohérence comptable des tableaux est satisfaite ; de plus, cela rend possible d'éventuels regroupements.

## ANNEXE 1 : Méthode de détermination des scores

Pour à la fois quantifier la présence de services et d'emplois dans les bassins de vie des bourgs ou petites villes et établir leur éventuelle « autonomie », des scores ont été calculés sur la base

- des équipements (ou services, termes employés indifféremment dans la suite) et
- de l'emploi des bassins.

Chaque bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville se voit ainsi attribuer un **score** reflétant un potentiel lié à la présence d'équipements et d'emplois. **Cinq composantes pondérées**, prenant chacune une valeur entre 0 et 4, constituent le score  $\text{Score}^b$  de bassin  $b$  :

1. Score d'équipements concurrentiels :	$\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b$
2. Score d'équipements non concurrentiels :	$\text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b$
3. Score d'équipements d'éducation :	$\text{Score}_{\text{éducation}}^b$
4. Score d'équipements de santé :	$\text{Score}_{\text{santé}}^b$
5. Score d'offre d'emploi :	$\text{Score}_{\text{emploi}}^b$

Un consensus s'est dégagé dans le groupe pour attribuer le même poids aux quatre services ci-dessus et pour affecter l'emploi, qui organise fortement la vie d'un grand nombre d'habitants, d'un poids compris entre le tiers et la moitié de l'ensemble.

La pondération la plus simple qui satisfasse ces exigences et qui de plus a le mérite de présenter une somme ronde (20) est 3-3-3-3-8.

$$\text{Score}^b = \frac{1}{4} (3 \times \text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{éducation}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{santé}}^b + 8 \times \text{Score}_{\text{emploi}}^b)$$

### Scores concernant les équipements du bassin

*Remarque : les équipements retenus pour calculer les scores des bassins sont au nombre de 35. Ils sont listés lors du détail du calcul des scores de chacune des 4 catégories.*

Les équipements interviennent dans le calcul des scores des 4 premières catégories sous forme de **niveaux**. Le niveau de chaque bassin  $b$  pour une *catégorie* d'équipements est la somme des niveaux pour cette catégorie d'équipements de chaque commune  $c$  du bassin  $b$  :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^b = \sum_{c \in b} \text{niveau}_{\text{catégorie}}^c$$

et

$$\text{niveau}_{\text{catégorie}}^c = \sum_{\text{équipement} \in \text{catégorie}} f_{\text{équipement}} \times \sum_{i=0}^{N_{\text{équipement}}^c} P_{\text{équipement},i}^c$$

avec  $N_{\text{équipement}}^c$  effectif de l'équipement sur la commune  $c$

$$\begin{cases} P_{\text{équipement},0} = 0 \\ P_{\text{équipement},i} = 1 - (i - 1) \times 0.2 \text{ pour } 1 \leq i \leq 5 \\ P_{\text{équipement},i} = 0 \forall i \geq 6 \end{cases}$$

$$f_{\text{équipement}} = \frac{N_{35}^{\max}}{N_{\text{équipement}}}$$

$$N_{\text{équipement}} = \sum_{c \in \text{référentiel rural restreint}} N_{\text{équipement}}^c \text{ niveau de l'équipement sur les bassins de vie}$$

des bourgs ou petites villes et  $N_{35}^{\max}$  niveau maximum d'un équipement parmi les 35 retenus pour les scores ( $N_{35}^{\max} = N_{\text{médecin}}$ )

Le niveau d'un équipement dans une commune résulte donc d'un calcul à pondération dégressive  $P_{\text{équipement},i}$ . Le 1<sup>er</sup> équipement compte pour 1, le 2<sup>ème</sup> pour 0,8, le 3<sup>ème</sup> pour 0,6, le 4<sup>ème</sup> pour 0,4, le 5<sup>ème</sup> pour 0,2 et les suivants pour zéro. Cette pondération vise à prendre en compte le fait que, par exemple, les besoins en équipements, notamment les équipements concurrentiels et non concurrentiels, d'un bassin de 15 000 habitants sont naturellement inférieurs à 10 fois ceux d'un bassin de 1 500 habitants.

Le calcul du niveau d'une catégorie d'équipement se fait en pondérant les équipements de façon inversement proportionnelle à l'intensité de leur présence sur les bassins de vie des bourgs ou petites villes ( $f_{\text{équipement}}$ ) : un équipement rare est ainsi davantage pondéré qu'un équipement fréquent.

^

### 1. Score d'équipements concurrentiels : $\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b$

#### 11 équipements retenus comme concurrentiels et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

	Pondération
Hypermarché et supermarché	4,8
Vétérinaire	4,2
Banque	1,7
Magasin de vêtements	2,2
Magasin de chaussures	5,0
Librairie	3,4
Magasin d'électroménager	3,1
Magasin de meubles	6,9
Droguerie	3,4
Grande surface non alimentaire	5,6
Marché de détail*	4,6

Source : ICO 1998

\* seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles

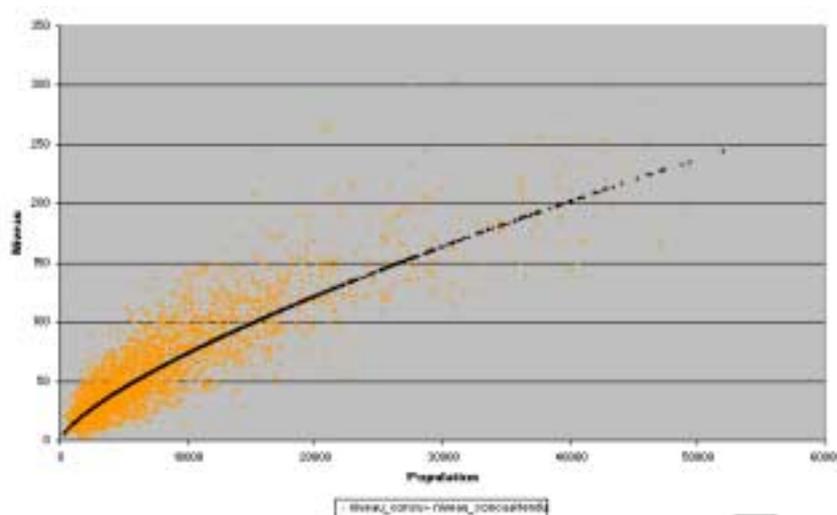
Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du niveau d'équipements du bassin et de la différence entre le niveau réel et le niveau attendu (cf. infra) :

Différentiel du niveau		Niveau d'équipements concurrentiels		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 36.2[	2 <sup>ème</sup> tiers [36.2 ; 71.4[	3 <sup>ème</sup> tiers [71.4 ; +∞[
1 <sup>er</sup> tiers	]-∞ ; -14.5[	0	1	2
2 <sup>ème</sup> tiers	[-14.5 ; 16.1[	1	2	3
3 <sup>ème</sup> tiers	[16.1 ; +∞[	2	3	4

Les bassins de vie des bourgs ou petites villes sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. Les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires\* en trois tranches d'égal effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

Le niveau attendu résulte d'un ajustement linéaire entre le logarithme de la population du bassin et le logarithme du niveau d'équipements soit :

Score<sup>b</sup><sub>concurrentiels</sub> = 0.08980 × population<sup>0.72844</sup>. L'estimation est de bonne qualité R<sup>2</sup>=0.72.



Cette opération permet de repérer les bassins peu équipés ou au contraire bien équipés au regard de leur population à l'aide du différentiel suivant :

$$\text{Différentiel}^b_{\text{concurrentiel}} = 100 \times \frac{\text{Score}^b_{\text{concurrentiel}} - \text{Score}^b_{\text{concurrentiel, attendu}}}{\text{Score}^b_{\text{concurrentiel}}}$$

\* Les bassins de services intermédiaires sont issus d'une des étapes qui conduisent aux bassins de vie (cf. le rapport pour la Datar pour plus de précisions).

## 2. Score d'équipements non concurrentiels : $\text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b$

La méthode est identique à celle du paragraphe précédent (équipements concurrentiels).

### 11 équipements retenus comme non concurrentiels et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

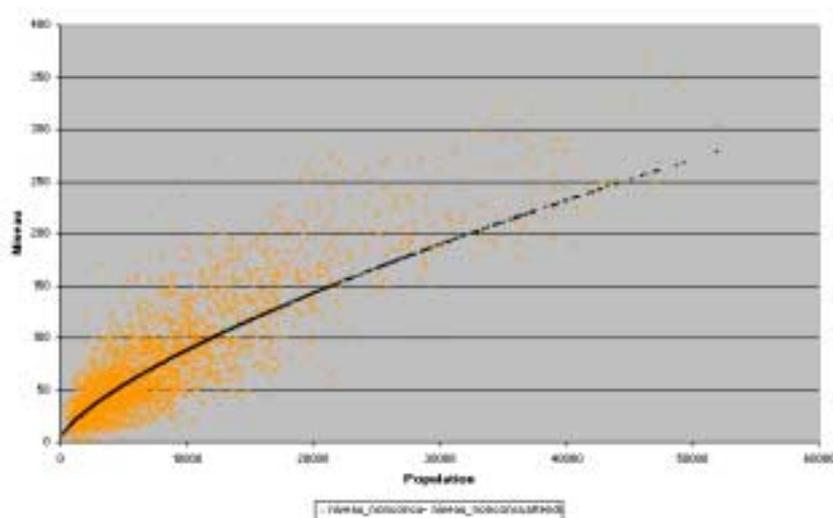
	Pondération
Gendarmerie*	6,8
Perception*	7,9
Notaire	4,4
ANPE*	47,4
Maison de retraite*	5,5
Bureau de poste	2,1
Crèche, halte-garderie*	5,0
Installation sportive couverte*	4,0
Piscine couverte*	31,2
Ecole de musique*	4,9
Cinéma*	18,9

Source : ICO 1998

\* seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles. Le cinéma en milieu rural dépend en grande partie de fonds publics.

		Niveau d'équipements non concurrentiels		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 42.6[	2 <sup>ème</sup> tiers [42.6 ; 83.4[	3 <sup>ème</sup> tiers [83.4 ; +∞[
Différentiel du niveau	1 <sup>er</sup> tiers ]-∞ ; -14.2[	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	2 <sup>ème</sup> tiers [-14.2 ; 17.7[	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
	3 <sup>ème</sup> tiers [17.7 ; +∞[	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Ajustement :  $\text{Score}_{\text{non concurrentiels}}^b = 0.13497 \times \text{population}_b^{0.70262}$   $R^2=0.64$



### 3. Score d'équipements d'éducation : $\text{Score}_{\text{éducation}}^b$

#### 3 équipements retenus pour l'éducation et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

	$N_{\text{équipement}}$	Pondération
<b>Collège</b>	3108	6,1
<b>Lycée général et/ou technologique</b>	810	23,4
<b>Lycée professionnel</b>	713	26,5

Source : DEP 2002-2003

Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du niveau d'équipements du bassin et d'un indicateur d'attraction en matière d'éducation :

Niveau d'équipements d'éducation	Indicateur d'attraction scolaire* (7-18 ans)		
	1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 75.1[	2 <sup>ème</sup> tiers [75.1 ; 95.8[	3 <sup>ème</sup> tiers [95.8 ; +∞[
Ni collège, ni lycée [0 ; 6.1[	0	1	2
Au moins un collège mais pas de lycée [6.1 ; 23.4[	1	2	3
Au moins un lycée [23.4 ; +∞[	2	3	4

\* L'indicateur d'attraction scolaire des 7-18 ans est le rapport du nombre d'enfants de 7 à 18 ans scolarisés dans le bassin à celui des enfants de 7 à 18 ans scolarisés et résidant dans le bassin

Trois équipements d'éducation sont retenus, sans distinction d'appartenance au secteur public ou au secteur privé : collèges, lycées d'enseignement général ou technologique, lycées d'enseignement professionnel.

Les bassins de vie des bourgs ou petites villes sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. La répartition des bassins par niveaux correspond approximativement aux bassins sans établissement du secondaire, aux bassins avec au moins un collège et aux bassins avec au moins un lycée. Pour l'indicateur d'attraction scolaire, les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires en trois tranches d'égal effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

4. Score d'équipements de santé :  $\text{Score}_{\text{santé}}^b$

La méthode est identique à celle du paragraphe sur les scores d'équipements concurrentiels.

10 équipements retenus pour la santé et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

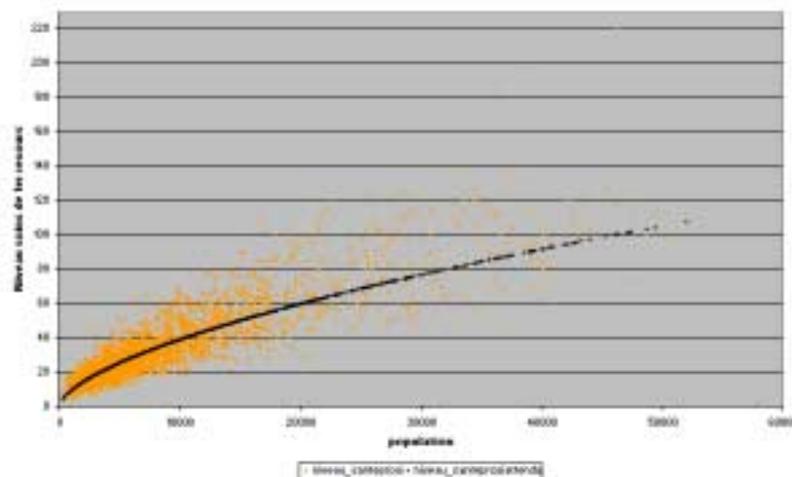
	Pondération	Source
Médecin	1,0	ICO1998
Infirmier	1,1	ICO1998
Pharmacie	2,3	ICO1998
Masseur-kiné	1,8	ICO1998
Dentiste	1,9	ICO1998
Ambulance	5,2	ICO1998
Maternité	94,7	SAE2001
Urgences	82,3	SAE2001
Ensemble « Court séjour »*	27,4	SAE2001
Ensemble « Moyen et long séjour »	17,8	SAE2001

\* Les maternités et les urgences sont incluses dans ce service. La redondance a été volontairement conservée afin de différencier les bassins disposant d'un autre service de « court séjour » (Chirurgie,...).

Différentiel du niveau d'équipements des soins de premier recours*		Niveau d'équipements de santé		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 22.0[	2 <sup>ème</sup> tiers [22.0 ; 47.5[	3 <sup>ème</sup> tiers [47.5 ; +∞[
1 <sup>er</sup> tiers	]-∞ ; -13.1[	0	1	2
2 <sup>ème</sup> tiers	[-13.1 ; 10.9[	1	2	3
3 <sup>ème</sup> tiers	[10.9 ; +∞[	2	3	4

\* médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance

Ajustement :  $\text{Score}_{\text{santéproximité}}^b = 0.13470 \times \text{population}_b^{0.61573}$   $R^2=0.79.$



## Score sur l'emploi offert dans le bassin

---

### 5. Score d'offre d'emploi : $\text{Score}_{\text{emploi}}^b$

Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du nombre d'emplois offerts (avantage à la taille) et du taux d'emploi (nombre d'emplois offerts / nombre d'actifs résidents occupés), qui est un indicateur d'attraction.

Nombre d'emplois		Taux d'emploi		
		<i>1<sup>er</sup> tiers</i> [0 ; 42.6[	<i>2<sup>ème</sup> tiers</i> [42.6 ; 83.4[	<i>3<sup>ème</sup> tiers</i> [83.4 ; +∞[
<i>1<sup>er</sup> tiers</i>	[0 ; 1078]	0	0	1
<i>2<sup>ème</sup> tiers</i>	[1078 ; 2506[	0	1	2
<i>3<sup>ème</sup> tiers</i>	[2506 ; +∞[	1	2	4

Les bassins de vie des bourgs ou petites villes sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. Les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires en trois tranches d'égal effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

## ANNEXE 2 : Détermination des profils de dynamiques démographiques

Les cinq périodes intercensitaires permettent d'établir des « profils de dynamique démographique » des bassins de vie qui livrent plus d'informations que ne le feraient les chiffres classiques d'évolution sur moyenne période comme un taux d'évolution de population entre 1962 et 1999.

Les deux premières périodes intercensitaires ont été regroupées pour deux raisons

- Les évolutions individuelles des bassins entre 1962 et 1968 puis entre 1968 et 1975 se ressemblent beaucoup, contrairement à la période suivante, connue pour être celle de la « périurbanisation ».
- Se fonder sur quatre périodes au lieu de cinq ramène le nombre de profils possibles de 243 (=  $3^5$ ) à 81 (=  $3^4$ ). La perte en finesse d'informations est largement compensée par la simplification et la robustesse de l'analyse<sup>2</sup>.

**Tableau A2.1 : Taux de variation annuel sur les 4 périodes intercensitaires retenues**

	Taux de variation annuel (%)				
	BV des bourgs petites villes (1)	Couronne des BV des grandes agglomération (2)	(1)+(2)	Grandes agglomérations	France métropolitaine
<b>1990-1999</b>	+ 0.37	+ 0.84	+ 0.45	+ 0.30	+ 0.37
<b>1982-1990</b>	+ 0.45	+ 1.48	+ 0.62	+ 0.43	+ 0.51
<b>1975-1982</b>	+ 0.54	+ 2.05	+ 0.77	+ 0.24	+ 0.46
<b>1962-1975</b>	+ 0.22	+ 0.68	+ 0.29	+ 1.51	+ 0.97

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

Pour chaque période (1962-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999) trois classes, très simples, de variation démographique ont été calculées (Cf. tableau A2.1) :

- « - » : baisse de population.
- « = » : taux annuel de variation compris entre 0 et la moyenne sur les bassins de vie des bourgs ou petites villes
- « + » : taux annuel de variation supérieur à cette moyenne.

Ceci permet d'établir  $3^4 = 81$  profils de dynamique démographique pour les 1 745 bassins de vie des bourgs ou petites villes et d'en chercher les éventuels déterminants (cette dernière recherche ne pourra qu'être ébauchée).

Par exemple, le profil « ++=- », caractérisant 12 bassins, signifie que pour ces bassins :

- De 1962 à 1975 et de 1975 à 1982, la croissance démographique a été supérieure à celle des bassins de vie des bourgs ou petites villes.
- De 1982 à 1990, tout en étant positif, le rythme de croissance a été inférieur à celui des bassins de vie des bourgs ou petites villes.
- De 1990 à 1999, la population a diminué.

<sup>2</sup> Le nombre de profils incertains aurait fortement augmenté.

Le regroupement des 80 profils existants (sur 81 possibles) en six classes a été effectué en considérant la tendance, et lorsque cela a été nécessaire, en donnant plus de poids aux dernières périodes.

Les six classes (Cf. tableau A2-2) et pour lesquelles on désigne un profil type, ont été, sans doute de façon imparfaite, nommées :

Classe	Profil type	Dénomination	Nombre de bassins
1	++++	Dynamique assez forte et régulière	642
2	===== ou -=+=	Dynamique irrégulière ou modérée	146
3	--++	Croissance plus ou moins récente	189
4	----	Déclin confirmé	618
5	+++-	Déclin récent	60
9	=-+-	Dynamique incertaine	90

**Tableau A2-2 : les différents profils de dynamique démographique par classe**

PROFILREF1		PROFILREF1			
<b>1</b>	<b>++++</b>	+++ =	====		
<b>Dynamique assez forte et régulière</b>		++ = +	== ++		
		+ = ++	+ == +		
		- +++	= + = +		
<b>2</b>	<b>=====</b>	++ = =	- + = =	= = = =	
<b>Dynamique irrégulière ou modérée</b>		+ = + =	- = + =	== + =	
		= + + =	- = = =	== = =	
		+ = = =	= + = =	- + + =	
<b>3</b>	<b>--++</b>	+++ +	+ = - +	== + +	- = = +
<b>Croissance plus ou moins récente</b>		+ - + +	= - + +	- + = +	- - = +
		+ - - +	= - - +	- - + +	- = - +
		+ - = +	= - = +	- = + +	== = +
<b>4</b>	<b>----</b>	+ ---	- - + -	- = - =	= - - =
<b>Déclin confirmé</b>		+ - = -	- - = =	- = - =	== - =
		+ = - -	- - = -	- = - =	== - =
		- + - -	- - = -	- = - =	== - =
<b>5</b>	<b>+++ -</b>	+++ -	+ = = -		
<b>Déclin récent</b>		= + - -	= + + -		
		+ + = -	= + = -		
		+ = + -			
<b>9</b>	<b>=-+-</b>	- + + -	+ - = =	- + = =	- = + -
<b>Incertain</b>		+ + = =	+ - = =	- + = =	= + + +
		+ - + -	+ = - =	- - + =	= + - =
		+ - + =	- + - +	- - = =	= - + =

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003  
Source : Insee, RP1999

## ANNEXE 3 : Accessibilité

### 1. Construction d'indicateurs communaux d'accessibilité

Les indicateurs d'accessibilité, correspondant à l'ensemble des ressources définies dans chacune des cinq catégories « concurrentiels », « non concurrentiels », « santé », « éducation », « emploi » (cf. annexe 1), sont déterminés comme suit :

- Catégories « concurrentiels », « non concurrentiels », « santé » : le niveau d'accessibilité est calculé pour chaque commune en faisant la moyenne des temps de trajet routier<sup>3</sup> aux communes fréquentées, pour les équipements qui sont issus de l'Inventaire communal<sup>4</sup>, ou à la commune la plus proche disposant du service, pour les autres équipements. La moyenne est pondérée en donnant un poids plus important aux équipements les moins fréquents de façon à souligner leur éventuelle absence (Cf. pondérations des différents équipements annexe 1). Toutefois, afin de ne pas limiter les possibilités d'analyse ultérieures, un niveau d'accessibilité aux équipements les plus fréquents sur le territoire a été calculé pour la catégorie « non concurrentiels » en excluant le cinéma, la piscine et l'agence ANPE et, pour la catégorie santé, en excluant les services hospitaliers.

- catégorie « éducation » : deux accessibilités moyennes ont été calculées. La première utilise le temps de trajet à l'établissement scolaire le plus proche (collège, lycée professionnel, lycée général), en employant la même règle de pondération que précédemment. Cependant, comme les établissements les plus proches ne sont pas forcément ceux qui sont réellement fréquentés, du fait de la sectorisation et de la variété des filières de formation, un second indicateur d'accessibilité est calculé à partir des flux de déplacements domicile-étude<sup>5</sup>, déclarés dans le recensement de population, en distinguant les tranches d'âges 7-11 ans, 12-15 ans et 16-18 ans. Le champs des équipements couverts par ce dernier indicateur étant plus large (de l'école primaire jusqu'à, éventuellement, l'enseignement supérieur), un niveau d'accessibilité de « proximité » a également été calculé en retenant uniquement les flux des 7-15 ans.

- catégorie « emploi » : l'accessibilité communale correspond à la moyenne des temps de trajet séparant lieu de résidence des lieux de travail<sup>6</sup> pondérée par la masse respective des flux.

On obtient ainsi 9 indicateurs d'accessibilité communaux (5 principaux en gras et 4 secondaires en italiques) :

- catégorie « concurrentiels » : **AE\_CON**
- catégorie « non concurrentiels » : **AE\_NCON** et *AE\_NCONP*
- catégorie « santé » : **AE\_SANT** et *AE\_SANTP*

---

<sup>3</sup> La modélisation du réseau routier utilise la base de données Route 120 de l'IGN. Lorsqu'un équipement est présent dans une commune, le temps de trajet est 0. Cette façon de faire peut introduire un biais de mesure mais on peut montrer que sa marge d'erreur est de +/- 10 % selon la superficie du bâti et la dispersion de la population communale.

<sup>4</sup> Les communes qui déclarent fréquenter un (ou plusieurs) équipement(s) à l'étranger sont exclues du calcul : 65 communes pour les équipements concurrentiels, 144 pour les non concurrentiels et une pour les équipements de santé.

<sup>5</sup> En excluant les flux de scolaires vers l'étranger.

<sup>6</sup> En excluant les flux d'actifs vers l'étranger.

- catégorie « éducation » : *AE\_SCOL*, **AF\_SCOL** et *AF\_SCOLP*
- catégorie « emploi » : **AF\_EMPL**

*AE\_\** : **A**ccessibilité aux **E**quipements fréquentés (déclarés ou « au plus proche »)

*AF\_\** : **A**ccessibilité d'après les **F**lux observés

\*P : accessibilité restreinte aux équipements relativement fréquents sur le territoire

Le tableau A3.1 dresse la liste des distances-temps ayant servi à calculer ces indicateurs.

Par ailleurs, l'ordre des fonctions de commerces et de services étant étroitement lié à la hiérarchie urbaine, les fonctions les plus banales se retrouvant partout et les fonctions les plus rares n'étant présentes que dans les lieux centraux de niveau élevé, ces indicateurs sont complétés par une série de distances qui permettent de situer les communes par rapport à la maille des pôles centraux « locaux » :

- distance à la préfecture de région (TT\_REG)
- distance à la préfecture de département (TT\_DEP)
- distance au pôle urbain éponyme pour les communes des aires urbaines et au pôle urbain le plus proche pour les autres communes (TT\_PU99)

## **2. Accessibilité des bassins de vie des bourgs ou petites villes**

L'accessibilité moyenne des habitants d'un bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville, pour une catégorie d'équipements, est la moyenne des indicateurs de chaque commune du bassin pondérée par la population des communes (uniquement les tranches d'âges concernées pour la catégorie éducation et uniquement les actifs pour l'emploi). Pour les distances aux pôles « centraux » (préfectures de région et département, pôle urbain), il s'agit de la moyenne des temps de trajet de chaque commune du bassin pondérée par sa population. En outre, un indicateur d'accessibilité globale a été calculé en appliquant aux indicateurs principaux (*AE\_CON*, *AE\_NCON*, *AE\_SANT*, *AF\_SCOL* et *AF\_EMPL*) la pondération employée dans le calcul du score sur 20 (cf. annexe 4 sur les scores), à savoir : 3-3-3-3-8.

**Tableau A3.1 – Construction des indicateurs d’accessibilité**

Catégories d’équipements											
Concurrentiels		Non concurrentiels		Santé		Education			Emplois		
Equipements						Migrations					
Temps de trajet											
Vétérinaire	D	<i>Gendarmerie</i>	D	<i>Ambulance</i>	D	Lycée général	C	<i>Scolaires de 7 à 11 ans</i>	F	Actifs migrants alternants	F
Hyper ou supermarché	D	<i>Perception</i>	D	<i>Médecin</i>	D	Lycée professionnel	C	<i>Scolaires de 12 à 15 ans</i>	F		
Banque	D	<i>Notaire</i>	D	<i>Dentiste</i>	D	Collège	C	<i>Scolaires de 16 à 18 ans</i>	F		
Magasin de chaussure	D	<i>Bureau de poste</i>	D	<i>Masseur kinésithérapeute</i>	D						
Droguerie	D	<i>Installation sportive couverte</i>	D	<i>Infirmier(e)</i>	D						
Magasin d’électroménager	D	<i>Ecole de musique</i>	D	<i>Pharmacie</i>	D						
Librairie papeterie	D	<i>Maison de retraite</i>	D	Etablissement hospitalier de cours séjour	C						
Magasin de meuble	D	<i>Crèche</i>	D	Maternité	C						
Magasin de vêtement	D	Cinéma	D	Service d’urgence	C						
Grande surface non spécialisée	D	Piscine couverte	D	Etablissement hospitalier de moyen ou long séjour	C						
Marche de détail	D	Agence ANPE	D								
D : au lieu déclaré ; C : au lieu équipé le plus proche, calculé ; F : aux lieux fréquentés d’après les flux de scolaires et les flux d’actifs											
Indicateurs d’accessibilité calculés											
<b>AE_CONC</b>		<b>AE_NCON</b>		<b>AE_SANT</b>		<b>AE_SCOL</b>		<b>AF_SCOL</b>		<b>AF_EMPL</b>	
		<i>AE_NCONP</i>		<i>AE_SANTP</i>				<i>AF_SCOLP</i>			
Les indicateurs en <b>gras</b> intègrent tous les temps de trajet de la catégorie.											

## ANNEXE 4 : La nomenclature de *Corine land cover* et les regroupements utilisés

	Superficie (km <sup>2</sup> )	Regroupements utilisés
<b>1. Territoires artificialisés</b>	<b>20 875,9</b>	<b>Territoires artificialisés</b>  <b>20 875,9 km<sup>2</sup></b>
<b>1.1. Zones urbanisées</b>	<b>16 078,7</b>	
1.1.1. Tissu urbain continu	612,3	
1.1.2. Tissu urbain discontinu	15 466,5	
<b>1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication</b>	<b>3 102,8</b>	
1.2.1. Zones industrielles et commerciales	2 292,8	
1.2.2. Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	317,8	
1.2.3. Zones portuaires	77,5	
1.2.4. Aéroports	414,8	
<b>1.3. Mines, décharges et chantiers</b>	<b>851,3</b>	
1.3.1. Extraction de matériaux	598,0	
1.3.2. Décharges	94,6	
1.3.3. Chantiers	158,7	
<b>1.4. Espaces verts artificialisés, non agricoles</b>	<b>843,1</b>	
1.4.1. Espaces verts urbains	150,0	
1.4.2. Equipements sportifs et de loisirs	693,1	
<b>2. Territoires agricoles</b>	<b>342 367,0</b>	<b>Grandes Cultures</b>  <b>156 088,6 km<sup>2</sup></b>  <b>Agriculture hétérogène et prairies</b>  <b>186 278,4 km<sup>2</sup></b>
<b>2.1. Terres arables</b>	<b>141 942,4</b>	
2.1.1. Terres arables hors périmètres d'irrigation	141 825,5	
2.1.2. Périmètres irrigués en permanence	38,4	
2.1.3. Rizières	78,6	
<b>2.2. Cultures permanentes</b>	<b>14 146,2</b>	
2.2.1. Vignobles	12 273,7	
2.2.2. Vergers et petits fruits	1 805,0	
2.2.3. Oliveraies	67,5	
<b>2.3. Prairies</b>	<b>80 547,6</b>	
2.3.1. Prairies	80 547,6	
<b>2.4. Zones agricoles hétérogènes</b>	<b>105 730,8</b>	
2.4.1. Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	160,0	
2.4.2. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	76 794,6	
2.4.3. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	28 683,6	
2.4.4. Territoires agro-forestiers	92,5	
<b>3. Forêts et milieux semi-naturels</b>	<b>181 128,4</b>	<b>Forêts</b>  <b>139 029,3 km<sup>2</sup></b>
<b>3.1. Forêts</b>	<b>139 029,3</b>	
3.1.1. Forêts de feuillus	83 948,9	
3.1.2. Forêts de conifères	35 278,0	
3.1.3. Forêts mélangées	19 802,4	

<b>3.2. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée</b>	<b>32 628,6</b>	<b>Milieux semi- naturels</b>
3.2.1. Pelouses et pâturages naturels	14 219,7	
3.2.2. Landes et broussailles	7 176,3	
3.2.3. Végétation sclérophylle	6 448,4	
3.2.4. Forêt et végétation arbustive en mutation	4 784,2	
<b>3.3. Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation</b>	<b>9 470,5</b>	<b>42 099,1 km<sup>2</sup></b>
3.3.1. Plages, dunes et sable	392,6	
3.3.2. Roches nues	4 647,8	
3.3.3. Végétation clairsemée	3 701,6	
3.3.4. Zones incendiées	167,9	
3.3.5. Glaciers et neiges éternelles	560,6	
<b>4. Zones humides</b>	<b>1 737,1</b>	<b>Zones humides</b>
<b>4.1. Zones humides intérieures</b>	<b>870,0</b>	
4.1.1. Marais intérieurs	733,5	
4.1.2. Tourbières	136,5	
<b>4.2. Zones humides maritimes</b>	<b>867,0</b>	
4.2.1. Marais maritimes	524,5	
4.2.2. Marais salants	226,5	
4.2.3. Zones intertidales	116,0	
<b>5. Surfaces en eau</b>	<b>3 142,0</b>	<b>4 879,0 km<sup>2</sup></b>
<b>5.1. Eaux continentales</b>	<b>2 495,3</b>	
5.1.1. Cours et voies d'eau	1 013,1	
5.1.2. Plans d'eau	1 482,2	
<b>5.2. Eaux maritimes</b>	<b>830,3</b>	
5.2.1. Lagunes littorales	646,7	
5.2.2. Estuaires	145,2	
5.2.3. Mers et océans	38,5	<b>Non pris en compte</b>
<b>Total</b>	<b>549 434,0</b>	
<b>Total pris en compte</b>	<b>549 250,3</b>	<b>549 250,3</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

## **ANNEXE 5 : La typologie sur le taux d'artificialisation**

La proportion d'artificiel semble bien le critère majeur de différenciation des territoires. Les bassins de vie des bourgs ou petites villes sont répartis ici en quatre classes selon qu'ils sont plus ou moins artificialisés.

Les résultats globaux font apparaître de grandes régularités :

- le premier quartile, constitué des 436 bassins de vie les plus artificialisés, est celui qui compte la plus forte proportion de grandes cultures, mais la plus faible de surface agricole hétérogène et prairies. Il compte peu de forêts et de milieux semi-naturels, mais une proportion non négligeable de zones humides, signe de son établissement dans les vallées. Il est le plus dense, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il compte beaucoup de territoire urbanisé, mais il est surtout celui qui a la plus forte croissance démographique (+ 6,9 % entre 1990 et 1999) ;
- A l'inverse, le dernier quartile est très peu urbanisé (0,7 % du territoire est artificialisé). Il compte peu de grandes cultures, beaucoup de forêts, et surtout il concentre à lui seul les trois quarts des milieux semi-naturels non forestiers de métropole. Ce groupe est aussi celui dont le dynamisme démographique est le plus faible, avec une stagnation de la population depuis 1982.

**Tableau A5.1 : Répartition des terres dans les bassins de vie des bourgs ou petites villes classés selon leur taux d'artificialisation (en %)**

Quartile	Artificiel	Grandes cultures	Agriculture hétérogène et prairies	Forêt	Milieux semi-naturels	Zones humides	Variation de population (%)	
							1990-1999	1982-1990
<b>Q1 – Très artificialisé</b>	7,4	34,2	31,5	21,9	3,1	1,9	+ 6,9	+ 8,5
<b>Q2 – Plutôt artificialisé</b>	3,1	33,0	38,2	22,6	2,3	0,8	+ 3,3	+ 3,8
<b>Q3 – Peu artificialisé</b>	1,7	31,0	37,5	25,3	4,0	0,6	+ 2,0	+ 1,9
<b>Q4 – Très peu artificialisé</b>	0,7	20,0	34,0	29,5	15,4	0,4	+ 0,1	- 0,8
<b>Ensemble</b>	<b>2,3</b>	<b>27,6</b>	<b>35,7</b>	<b>25,9</b>	<b>7,8</b>	<b>0,7</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 3,7</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

## **ANNEXE 6 : Complément sur les données de l'agriculture**

### **Contexte**

**Rappel.** *Les recensements agricoles sont couverts par le secret statistique. Dans la pratique, aucun résultat concernant moins de trois exploitations agricoles ne doit être diffusé. La présente cession de ce fichiers de données en tient compte. Ainsi, pour certains bassins de vie, des variables peuvent donc être non renseignées.*

Les derniers recensements agricoles datent de 1988 et 2000. L'unité statistique de base est l'exploitation agricole. Elle se définit comme une unité économique produisant des produits agricoles, atteignant une certaine dimension (surface, cheptel ou production) et soumise à une gestion courante indépendante.

Toutes les données concernant l'exploitation sont localisées dans la commune du siège de l'exploitation (bâtiment principal ou commune portant la plus grande part des terres). Cette localisation n'est pas nécessairement confondue avec le domicile de l'exploitant et ne rend pas compte de la dispersion des terres ou des cheptels entre différentes communes (à l'exception, en 2000 seulement, d'une unique variable donnant la répartition de la seule superficie totale entre les différentes communes, voir SAU\_). Même si c'est souvent le cas, une exploitation ne s'identifie pas toujours à une entité juridique ou légale unique.

Entre 1988 et 2000, les principales évolutions sont les suivantes. Le nombre d'exploitations a fortement diminué (baisse de 35 %). Les 663 807 exploitations recensées en 2000 exploitent cependant une superficie de 27,86 millions d'hectares, en baisse de seulement 2,5 %. Cette concentration a porté la superficie moyenne d'une exploitation à 42 hectares. La part des exploitations individuelles reste élevée, mais les formes sociétaires se développent en part et en nombre. Elles concernent presque 20 % des exploitations.

Le nombre d'actifs permanents baisse aussi vite que le nombre d'exploitations. La part des femmes et des jeunes se restreint. L'effectif de salariés permanents non familiaux progresse légèrement. Les exploitants et leur famille participent pour les trois quarts au travail fourni aux exploitations.

L'activité agricole reste souvent à temps partiel. Deux exploitants sur dix concilient l'agriculture avec une autre profession. Les femmes sont plus nombreuses parmi les exploitants, mais les conjointes exercent de plus en plus un métier non agricole. Une exploitation sur dix emploie des salariés permanents (hors de la population familiale). Un peu plus nombreux, ces salariés travaillent aussi plus souvent à temps partiel.

<b>Variables</b>					
<b>EXP1</b>	<b>EXP2</b>	<b>EXP3</b>	<b>EXP4</b>	<b>EXP5</b>	<b>EXP678</b>

Toutes ces informations sont cumulées dans la commune siège de l'exploitation.

EXP = somme de EXP1 à EXP678

<b>Variables</b>					
<b>EXP</b>	<b>SAUEXP</b>	<b>EXPPROF</b>	<b>EXPIND</b>	<b>CHEF00</b>	<b>CHEF40</b>
<b>CHEF50</b>	<b>CHEF60</b>				

Toutes ces informations sont cumulées dans la commune siège de l'exploitation.

SAU\_ est légèrement différente de SAUEXP (il n'y a pas de mise en concordance entre les superficies déclarées par type de culture d'une part et par commune de la parcelle d'autre part). C'est

SAUEXP qui est fournie comme SAU en diffusion. SAU\_ est une nouveauté du recensement agricole 2000, elle moins utilisée car on n'en connaît pas le détail par type de culture.

EXP = somme de CHEF00 à CHEF60. Lorsque l'exploitation a une forme sociétaire avec plusieurs coexploitants, l'un d'entre eux sert de référence unique.

<b>Variables</b>	
<b>UTA</b>	

L'exploitation agricole peut être assez petite et n'occuper qu'à temps partiel les personnes qui y sont actives. Le nombre d'actifs sur l'exploitation est donc à mettre en regard de la quantité de travail réellement effectuée. Le nombre d'unités de travail annuel effectuées sur l'exploitation (UTA) est la somme des variables (dont le détail n'est pas sur Internet) :

- UTACHEF (travail effectué par le chef d'exploitation ou le premier coexploitant, soit EXP personnes, le chef est actif sur l'exploitation par définition) ;
- UTAFAM (travail effectué par le reste de la population familiale active, soit PFAEXP moins EXP personnes)
- UTASALP (travail effectué par la main d'œuvre non familiale, salariée, occupant un emploi permanent sur l'exploitation, soit PSAL personnes
- UTASALS et UTAENT (sans référence en nombre de personnes).

Pour les trois premières variables (UTACHEF, UTAFAM et UTASALP), la déclaration du temps de travail est faite avec les modalités suivantes :

- moins de ¼ temps (- de 10 heures/semaine) ;
- ¼ à moins de ½ temps (10 à moins de 20 heures/semaine) ;
- ½ à moins de ¾ temps (20 à moins de 30 heures/semaine);
- ¾ temps à moins de temps complet (30 à moins de 39 heures/semaine) ;
- temps complet (39 heures et plus par semaine).

Le nombre d'UTA attribué à ces modalités est respectivement de : 0,125 ; 0,375 ; 0,625 ; 0,875 et 1,000.

Pour les salariés saisonniers ou occasionnels (UTASALS) et pour les travaux d'entreprises agricoles (UTAENT), seul est connu le nombre de jours de travail effectué. Ce nombre est divisé par 235 pour obtenir les UTA correspondantes.

<b>Variables</b>		
<b>EXP88</b>	<b>UTA88</b>	<b>SAUEXP88</b>

Données du recensement agricole 1988. Pour les UTA, la référence pour les salariés saisonniers ou occasionnels et pour les travaux d'entreprises agricoles est de 275 jours au lieu de 235.

## **ANNEXE 7 : Méthodologie pour déterminer l'orientation agricole des bassins de vie**

La typologie de l'orientation agricole des bassins de vie s'inspire de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (otex). Les différentes composantes de l'exploitation (superficies, cheptels) sont valorisées par un ensemble de coefficients régionaux, établis en moyenne sur trois campagnes. Ce calcul économique a pour objet d'évaluer forfaitairement le potentiel de chaque exploitation et permet de déterminer la marge brute standard (MBS) des superficies et des cheptels. Les exploitations sont ensuite classées selon l'importance relative des MBS partielles.

Le premier niveau de cette classification opère sur cinq grands postes, qui constituent 99,5 % de la MBS totale :

- grandes cultures ;
- horticulture et maraîchage (fleurs, fruits et légumes en maraîchage et sous serre) ;
- cultures permanentes (vignes, vergers) ;
- herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés) ;
- granivores (porcins, lapins, volailles).

Les exploitations dont un des postes assure plus de deux tiers de la MBS sont classées dans la catégorie correspondante, les autres en trois catégories mixtes (polyculture, polyélevage, cultures-élevage).

La maille « bassin de vie » fait apparaître rarement une orientation horticulture/maraîchage ou granivore, qui serait plus fréquente au niveau communal. La moitié des bassins sont classés « mixtes ».

Une bonne caractérisation des bassins nécessite donc d'examiner les deux orientations principales. Le choix a été fait de prendre en compte une seconde orientation du bassin, si sa MBS associée dépasse la moitié de l'orientation principale.

Plus de 65% des 1 745 bassins sont mono-orientés

Pour 95 % des bassins bi-orientés, la somme des deux orientations retenues dépasse 2/3 de la MBS totale. La prise en compte d'une troisième orientation n'est donc pas justifiée. Cependant, pour faire apparaître des bassins à forte orientation granivores et horticulture/maraîchage, le choix est fait de regrouper les bassins possédant cette orientation à titre principal ou secondaire (y compris l'unique bassin mono-orienté granivores et les bassins mono-orientés horticulture/maraîchage), sans tenir compte de l'autre orientation.

Les autres bassins bi-orientés sont regroupés sans tenir compte de l'ordre des deux orientations. Les autres bassins mono-orientés sont laissés à part.

Il s'en déduit la typologie proposée dans la base.

## ANNEXE 8 : Orientation économique

Tableau A7.1 – Bassins selon leur orientation économique (typologie 2)

Type d'orientation économique	Règles de classification	Nombre de bassins de vie des bourgs ou petites villes	
			> 5 000 habitants
<i>R T = bassins fortement résidentiels et touristiques</i>	$E_R > 1/2 ; T \geq 1,5$	192	119
<i>R+I = bassins fortement résidentiels et industriels</i>	$E_R > 1/2 ; T < 1,5 ; E_I > E_A ; E_I > 1/3$	154	149
<i>R+A = bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires</i>	$E_R > 1/2 ; T < 1,5 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6$	167	136
<i>R = bassins fortement résidentiels et sans dominance industrielle ou agri-alimentaire</i>	Autres cas où $E_R > 1/2$ & $T < 1,5$	464	442
<i>Aag = bassins agri-alimentaires à tendance agricole</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6 ;$ $Agri/AA > 1/2$ (1)	137	99
<i>Aal = bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6 ;$ $Agri/AA < 1/2$ (1)	51	43
<i>Iis = bassins très industriels monospécialisés</i>	$E_I \geq 1/2 ; Pid \geq 1/2$	90	73
<i>IIn = bassins très industriels non monospécialisés</i>	$E_I \geq 1/2 ; Pid < 1/2$	78	72
<i>Isp = bassins plutôt industriels et monospécialisés</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_I > E_A ; 1/3 \leq E_I < 1/2 ;$ $Pid \geq 1/2$	118	111
<i>Ins = bassins plutôt industriels et non monospécialisés</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_I > E_A ; 1/3 \leq E_I < 1/2 ;$ $Pid < 1/2$	202	189
<i>Div = bassins "diversifiés"</i>	Autres cas où $E_R \leq 1/2$	92	79
<b>Ensemble</b>		<b>1 745</b>	<b>1 512</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

(1) Par construction  $E_A \geq 1/4$  (puisque  $E_I + E_A \geq 1/2$  et  $E_A \geq E_I$ )

**Nota Bene :**  $E_R$  correspond à la part des emplois résidentiels dans les emplois du bassin (RP 1999)

Les regroupements ont été effectués en utilisant principalement la NES36 mais en recourant parfois à la NES114.

*Secteurs de l'économie résidentielle : Commerce et réparation automobile (J1) ; Commerce de détail, réparations (J3) ; Bâtiment (H01) ; Transports ferroviaires (K01) ; Transports routiers de voyageurs (K02) ; Agences de voyages (K08) ; Activités financières (EL) ; Activités immobilières (EM) ; Services aux particuliers (EP) ; Education, santé, action sociale (EQ) ; et, Administration (ER) ;*

$E_A$  correspond à la part des emplois agri-alimentaires (RP 1999)

*Secteurs de la sphère agri-alimentaire : Agriculture, sylviculture et pêche (EA) ; Industries agricoles et alimentaires (EB) ;*

$E_I$  correspond à la part des emplois industriels, au sens large (RP 1999)

Les regroupements ont été effectués en utilisant principalement la NES36 mais en recourant parfois à la NES114.

Secteurs de l'industrie au sens large : tous les autres secteurs, c'est-à-dire Industrie de biens de consommation (EC) ; Industrie automobile (ED) ; Industries de biens d'équipement (EE) ; Industrie des biens intermédiaires (EF) ; Energie (EG) ; Commerce de gros et intermédiaires (J2) ; Travaux publics (H02) ; Autres transports (Transport routier de marchandise, K03 ; Transports par eau, K04 ; Transports aériens, K05 ; Transport spatial, K06) ; Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures (K07) ; Organisation du transport de fret (K09) ; et, Services aux entreprises (EN) ;

**T** est le ratio de la capacité d'accueil touristique (*ICO 1998*) rapporté à la taille de la population résidente (*RP 1999*) ;

**Agr/AA** correspond à la part des emplois agricoles dans les emplois agro-alimentaires (*RP 1999*) ;

**Pid** correspond au poids du secteur industriel le plus important parmi les secteurs industriels (au sens strict et hors IAA) de la NES 36 (*RP 1999*).